



OSISKO AUGMENTE SA FACILITÉ DE CRÉDIT À 150 MILLIONS \$

Facilité de crédit pouvant s'accroître à 200 millions \$

(Montréal, 4 janvier 2016) Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX : OR) (« Osisko » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a modifié sa facilité de crédit renouvelable avec la Banque Nationale du Canada et la Banque de Montréal, en augmentant la limite de la facilité de crédit de 100 à 150 millions \$ CAD, et en prolongeant son terme au 23 décembre 2017. La facilité de crédit est destinée à des investissements dans l'industrie minière, y compris l'acquisition de redevances et/ou le financement de flux de métaux précieux. Tel que déterminé précédemment, la facilité peut être augmentée de 50 millions \$ CAD à la demande d'Osisko.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction, a commenté : « Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur la Banque Nationale du Canada et sur la Banque de Montréal en tant que solides partenaires financiers dans le cadre d'opportunités de croissance. » Élif Lévesque, chef de la direction financière et vice-présidente aux finances, a également commenté : « La facilité de crédit augmentée est complémentaire à notre solide encaisse et fonds de roulement dans un contexte où nous évaluons de futurs investissements et maintenons une approche prudente dans la gestion du bilan financier. Osisko n'affiche actuellement aucune dette. »

La facilité de crédit renouvelable est garantie par les actifs de la Société et le terme peut être prolongé.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société minière intermédiaire de redevances et d'exploration détentrice de deux redevances aurifères de calibre mondial. Ces deux actifs principaux sont une redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine d'or de calibre mondial Canadian Malartic et une redevance escalatoire de 2,0-3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située à la Baie James, au Québec. Osisko détient également une redevance de 2-3 % NSR sur la mine Island Gold, une redevance de 2 % NSR sur le groupement Sud du projet Lamaque, une redevance de 3 % NSR sur la propriété Malartic CHL, et une redevance de 2 % NSR sur les projets d'exploration aurifère Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés dans le nord de l'Ontario. La Société détient également une participation de 9,75 % dans Labrador Iron Ore Royalty Corporation.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés dans ce communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements, ou des développements qu'Osisko prévoit, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables, ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant, mais sans s'y limiter, la satisfaction de toutes les conditions requises à l'exécution et à la livraison de la documentation finale relative à la facilité de crédit renouvelable, la réalisation des bénéfices anticipés de cette facilité de crédit renouvelable incluant l'acquisition de redevances et le financement de flux de métaux précieux. Bien

qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons l'impossibilité de satisfaire aux conditions requises à l'exécution et la livraison de la facilité de crédit renouvelable, l'impossibilité de faire l'acquisition de redevances et de procéder au financement de flux de métaux précieux, le cours de l'or, les actifs de redevances d'Osisko, l'accès à des consultants qualifiés, les résultats d'opérations minières, d'exploration et des activités de développement pour des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, des risques non assurés, l'évolution de la réglementation, les vices de titres, la disponibilité du personnel, du matériel et de l'équipement, les délais d'approbation du gouvernement ou des tribunaux, le rendement réel des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes les impacts environnementaux imprévus sur les activités minières, les cours du marché, l'accès soutenu à des capitaux et du financement, et la conjoncture économique en général. Ces facteurs sont abordés en détail dans la notice annuelle de Redevances Aurifères Osisko déposée sur SEDAR et fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs qui se fondent sur les énoncés prospectifs compris dans les présentes devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce communiqué. Ces énoncés sont établis en date du présent communiqué de presse. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

John Burzynski
Vice-président principal, développement des affaires
Tél. (416) 363-8653
jburzynski@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
jdelaplante@osiskogr.com